

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 26
- Votants : 28
- Procuration(s) : 2
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 1

DEL 2026_076

Date de convocation :

le 01 juillet 2026

Date d'affichage :

le 01 juillet 2026

Fait à Aigondigné,

Le 08 juillet 2026

*Ont signé au registre tous
les membres présents.*

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-six, le sept du mois de juillet à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Laurent AUDÉ, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : ALLEGRETTI Isabelle, AUDÉ Laurent, BABIN Sébastien, BARBAREAU Freddy, BAUMGARTEN Christian, BEUN Fanny, BONNEAU Magali, BONNIN Jean-Marie, BRET Nathalie, CHAIDRON, Laurence, CHAILLER Catherine, DAGUTS Karine, DUMORTIER Roselyne, FAURE Didier, FOUQUET Christophe, GANCHE Laura, GARNAULT Claude-Manuel, GUILLORIT Mikaël, JARDIN Mathilde, LAPORTE Pierre, LARGEAU Vanessa, LECULLIER Lysiane, LORIOU Vincent, MARTINEAU Marina, MÜHLBERGER Karlheinz, OUVRARD Emilie, PINEAU Vincent, ROUXEL Patricia, SIMON Christophe.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : GARNAULT Claude-Manuel représenté par ALLEGRETTI Isabelle, MÜHLBERGER Karlheinz représenté par OUVRARD Emilie

Absents : FOUQUET Christophe

Secrétaire de séance : ROUXEL Patricia

Délibération 2026_076 : RESSOURCES HUMAINES

Objet : Création de postes au tableau des effectifs

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de créer un poste d'attaché et un poste d'attaché principal au tableau des effectifs dans le cadre de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire de catégorie A sur des fonctions de direction.

Ce poste sera pourvu par voie statutaire, à des fins de détachement sur l'emploi fonctionnel de DGS.

Ce poste sera ouvert aux grades d'attaché et d'attaché principal à temps complet. Le poste non utilisé sera supprimé après avis du CST.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés décide :

- **D'OUVRI** des postes d'attaché et d'attaché principal à temps complet à compter du 01/10/2026
- **D'INSCRI** la dépense correspondante au chapitre 012 article 64111 du budget de la collectivité
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence.

Le secrétaire de séance,
Patricia ROUXEL



Le Maire,
Laurent AUDÉ



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans
un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.